



Heures d'ouverture du Centre d'assistance aux professionnels et délai de prise en charge des demandes de renseignements par courriel

Les heures d'ouverture et l'offre de services du Centre d'assistance aux professionnels sont modifiées afin de vous offrir le meilleur soutien possible.

Heures d'ouverture du Centre d'assistance aux professionnels

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sauf le mercredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. De cette façon, nous sommes en mesure de concentrer nos ressources durant les heures qui sont les plus achalandées. Nous vous tiendrons informé de tout nouveau changement d'horaire.

Demande de renseignements par courriel

Le contexte actuel nous amène à implanter temporairement une nouvelle façon de faire en ce qui concerne les réponses aux questions liées à la facturation et à l'application des dispositions de votre entente.

Ainsi, dans un premier temps, nous vous invitons à consulter l'information disponible dans la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels. Vous pouvez aussi consulter la page www.ramq.gouv.qc.ca/covid pour toute l'information en lien avec la situation causée par la pandémie de COVID-19.

Si vous avez toujours des interrogations, il est possible de communiquer avec nous par écrit en visitant la section *Nous joindre* de notre site et en cliquant sur *Centre d'assistance aux professionnels* ou en utilisant votre messagerie sécurisée, dans les services en ligne.

Votre demande sera prise en charge dans un délai de 7 jours ouvrables.

c. c. Agences de facturation